

Thème : SAS : savoir tirer profit de ses avantages, dévouer les pièges

Date : Vendredi 16 octobre 2020 de 9h30 à 17h

Lieu : Faculté de droit Technopôle Lahitolle - 11 rue Michel Marest - 18000 BOURGES

Objectifs :

- *Maîtriser les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles*
- *Déceler et prévenir les difficultés d'organisation*
- *Réguler les rapports entre organes sociaux par des dispositions statutaires et extrastatutaires adaptées*

Programme :

- **La gouvernance** : contraintes légales, modalités pratiques d'organisation, recours aux conventions de management, statuts, pouvoirs et responsabilités des dirigeants
- **L'actionnariat** : droits reconnus par la loi, organisations des assemblées, utilité des privilèges statutaires
- **Le fonctionnement** : avantages et inconvénients respectifs d'une régulation statutaire et extrastatutaire

Moyens pédagogiques

Exposés descriptifs et prospectifs, échanges d'expériences et remise de documents de synthèse

Intervenants

Maître Christian BUZY, Avocat honoraire et Monsieur Eddy LAMAZEROLLES, Professeur à l'Université de Poitiers et directeur du DJCE de Poitiers

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 150€ la journée de formation (hors abonnement) et 75€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Merci de nous adresser le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2019 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.